

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

UNIVERSITÉ PARIS 7

MASTER

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1, D.613-3 et D.613-6 ;

Vu l'arrêté du 11 septembre 2014 relatif à l'accréditation de l'UNIVERSITÉ PARIS 7 l'habilitant à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par M. ANTHONY BARILLOT, né le 26 novembre 1990 à Poitiers (86) en vue de son inscription au Master ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **MASTER** Sciences, Technologies, Santé, Mention Informatique, spécialité Ingénierie des algorithmes et des programmes
mention bien

est délivré à M. **ANTHONY BARILLOT**

au titre de l'année universitaire 2014-2015

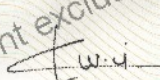
et confère le **grade de master**,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait le 11 mars 2016

Le titulaire

La Présidente



Christine CLERICI

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités



François WEIL

N° **PARVII 11931687**

/2016201402836